



# 2022-2023

## CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE ELEMENTAIRE

Bonjour et bienvenue à tous pour cette nouvelle année scolaire.

Voici quelques informations qui vous aideront à bien démarrer l'année.

Certains formulaires vous seront distribués à la rentrée par l'intermédiaire du cahier de correspondance de votre enfant.

[www.stecroix35.fr](http://www.stecroix35.fr) (école/dossier de rentrée 2022-2023)



DATE DE RENTREE :  
JEUDI 1 ER SEPTEMBRE

8H30

EN CAS D'ABSENCE DE  
VOTRE ENFANT LE JOUR DE  
LA RENTREE, VEUILLEZ  
FAIRE PARVENIR UN  
JUSTIFICATIF AVANT LE 30  
AOUT

LES PARENTS DES  
ENFANTS DE CP  
ACCOMPAGNERONT  
LEUR ENFANT EN  
CLASSE EN CE  
PREMIER JOUR.

ATTENTION,  
EXCEPTIONNELLEMENT LA  
GARDERIE FONCTIONNERA  
A PARTIR DE 7H30 LE 1<sup>ER</sup>  
JOUR

### ECOLE PRIMAIRE

Secrétariat ouvert tous les jours  
(excepté le mercredi)

De 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h15

02 99 37 40 23

[www.stecroix35.fr](http://www.stecroix35.fr)  
[ecole@ensemble-saintecroix.fr](mailto:ecole@ensemble-saintecroix.fr)

# CLASSES

Cheffe d'établissement : Marie-Francoise FERTILLET

CPa	Léna HERROUIN
CPb	Emilie JEAN
CPc (bâtiment maternelle)	Anaïs PARIS
CE1a	Angélique GARREAU
CE1b (bâtiment maternelle)	Caroline MARIETTE
CE1c-CE2c	Marie-Ange HAYOT
CE2a	Alexandra BOCHER
CE2b	Chloé DERRIEN
CM1a	Camille LANIO
CM1b	Ludivine LOUP
CM1c-CM2c	Marine GILBERT
CM2a	Christophe DE GUIBERT
CM2b	Jeanne SAFFRAY
CM2d	Alison MOREL & Fanny ROPARTZ
Poste Réseau d'aides	Isabelle PELTIER & Laurence GOULAIS

# GARDERIE

**Lieu :** Salle périscolaire de la maternelle (entrée par le parking de la Gironde). Elle est assurée le matin par Madame Laëtitia CHOUSSEAUD et le soir par Mesdames SAMSON, NADAUD, MAJDOUB.

La garderie du soir est réservée **prioritairement** aux enfants de la maternelle. Nous accepterons des enfants du primaire seulement s'ils sont repris avant **17h30**.

**Horaires :** De 7h15 à 8h15 et 16h45 à 18h45

**Tarifs :**  
De 7h15 à 8h15 : 3 €  
De 16h45 à 18h45 : 3 €  
De 18h00 à 18h45 : 2 € (après étude)

**Pénalité :** Après 18h45 : 7.50 €/enfant

**Modalités de paiement :** Ce service est facturé tous les 2 mois. Vous trouverez votre facture sur EcoleDirecte.

Nous vous rappelons que, pour la sécurité des élèves, il est **impératif** de laisser et de reprendre vos enfants dans la salle périscolaire de la maternelle et non au portail. **Veillez également à bien refermer le portail derrière vous (parking de la Gironde).**

En cas de retard, nous vous demandons de prévenir la maternelle en téléphonant au 02.99.37.47.78.

## HORAIRES DU TEMPS SCOLAIRE

LE MATIN :  
8H30 - 11H30

L'APRES-MIDI :  
13H15 - 16H30

OUVERTURE DU PORTAIL  
BLEU COTE COUR : 8H15

# ETUDE ENCADREE

**Horaires :** Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h00.

**Lieu :** Salles de classe du collège

**Tarifs :** A la journée : 3 €

**Modalités de paiement :** Ce service sera facturé tous les deux mois. La facture est également accessible sur EcoleDirecte.

**Important :** Ce service peut être utilisé **régulièrement** ou **occasionnellement**, il suffit simplement d'inscrire votre enfant par l'intermédiaire du cahier de correspondance (*surtout pour les élèves de CP et de CE1 en début d'année scolaire*). Tout changement devra être signalé au **secrétariat du primaire** avant 11H30 (02 99 37 40 23) ou à la **vie scolaire primaire** (02 99 37 41 82) sinon **il sera facturé**.

Même si **exceptionnellement** votre enfant n'a pas de travail scolaire à faire un soir, il doit **s'inscrire à l'étude** pour éviter le **surnombre** d'enfants en garderie maternelle. Les responsables d'étude assurent la surveillance dans ce cas-là.

# ASSURANCE

En raison des activités extrascolaires, l'assurance individuelle accident est **obligatoire** pour chaque enfant.

L'Ensemble scolaire Sainte-Croix a souscrit une « individuelle accident » collective auprès de la Mutuelle St Christophe pour l'année scolaire 2022-2023 dont **le montant est intégré** dans la rétribution scolaire. Cette couverture offre des prestations et des garanties complémentaires afin que votre enfant bénéficie d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h /24 et 7 jours /7.

Pour éditer l'attestation scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur l'Espace-parents de Saint Christophe assurances :

<https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

Vous **n'avez donc pas à souscrire** une individuelle accident pour votre enfant. Les déclarations d'accidents seront effectuées par le secrétariat du primaire.



# CANTINE

**Lieu :** Salle de restauration de l'ensemble scolaire

**Horaires :** de 11h40 à 12h20

**Le forfait annuel est de 750€.** Il est calculé en fonction du nombre de jours de classe annuel. Le remboursement des repas sur le forfait se fera après **une franchise de 8 jours cumulés** sur l'année scolaire sur **absences justifiées** hors convenances personnelles. Le changement de régime en cours d'année, ne peut être réalisé qu'à **chaque début de période.**



Le règlement se fait par prélèvement automatique ou par chèque à l'avance.

Les repas occasionnels sont gérés par « le porte-monnaie » via l'interface « Ecole Directe ». Le prépaiement se fait au secrétariat du primaire (3 rue du Prieuré) à compter du **jeudi 25 août**. Les horaires du secrétariat sont **de 8h15 à 12h et de 13h à 17h15** (excepté le mercredi après-midi).

Le prix des repas occasionnels est de **6,10 €**.

Les repas occasionnels ne **sont pas remboursés** en fin d'année scolaire.

# CAHIER DE CORRESPONDANCE

Il servira **de lien entre la famille et l'école**. Nous y insérerons toutes les circulaires et informations. Vous les **signerez après les avoir lues**. Nous ajouterons parfois un mot personnel pour tel ou tel motif (comportement, état fébrile dans la journée, demande de rendez-vous, sorties diverses...) et vous pourrez faire de même.

Vous vous en servirez également **pour solliciter un rendez-vous avec l'enseignant**, quelques jours à l'avance.

En début d'année, vous recevrez le nouveau règlement intérieur de l'école qui a été réactualisé par l'équipe pédagogique et la Vie scolaire du primaire. Pour une meilleure mise en application des différents points de celui-ci, il sera présenté et explicité aux enfants dans chaque classe avant d'être remis pour signature.

# INFORMATIONS DIVERSES



**Absence** : En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer le secrétariat de l'Ecole Elémentaire au **02.99.37.40.23** à partir de 8H15 ou par mail à l'adresse [ecole@ensemble-saincrocix.fr](mailto:ecole@ensemble-saincrocix.fr) ou au **02.99.37.41.82** (vie scolaire du primaire) ou par mail : [solvier@ensemble-saincrocix.fr](mailto:solvier@ensemble-saincrocix.fr).

Au retour de votre enfant, merci de compléter **un bulletin d'absence** inséré dans le cahier de correspondance.

**A proscrire** : Chewing-gum, objets dangereux ou de valeur, argent de poche, sont interdits à l'école. Les bijoux fantaisies, les jouets, les tatouages sont à proscrire.

**Vêtements** : Marquez **impérativement** les vêtements, bonnets, chaussures de sport, trousse etc...

**Situation personnelle** : Pensez à communiquer au secrétariat **vos changements** d'adresse ou de téléphone pour vous joindre rapidement en cas d'urgence. En cas d'absence parentale prolongée, veuillez indiquer qui a la responsabilité de vos enfants.



**Stationnement** : Pour bien redémarrer l'année, je vous demande de respecter les règles de stationnement de vos véhicules aux abords de l'établissement.

- Interdiction de stationner en double file devant le portail de la maternelle.
- Interdiction de se garer devant l'issue de secours de la salle de cinéma.
- Interdiction de stationner dans un lieu privé (Laboratoire Mylab).

En outre, je vous rappelle que des parkings publics sont à votre disposition à proximité immédiate de l'établissement.

Merci de bien vouloir tenir compte de ces recommandations afin d'assurer la sécurité des élèves.

Des **lignes Pédibus** sont en place sur la commune de Châteaugiron en fonction des différents lotissements, merci de vous renseigner auprès de la mairie pour profiter de ce service.



L'entrée et la sortie de l'école élémentaire se font par le portail bleu au niveau **du parking de la Gironde**.

Le soir, chaque enseignant accompagne sa classe au parking de la Gironde. Merci de respecter les horaires.

Le matin, les élèves de l'élémentaire (CP au CM2) doivent rentrer uniquement par le portail bleu (côté parking de la Gironde) à partir de **8h15**. **Le soir, les élèves de l'élémentaire qui rentrent avec leur frère/sœur du collège doivent impérativement rester sur la cour du primaire. Ce sont les élèves du collège qui se présentent au portail pour prendre l'élève de l'élémentaire.**

...



**Soins** : Aucun médicament n'est donné (**hors PAI**) même avec l'ordonnance du médecin traitant.

**Maladie** : En cas de maladie contagieuse ou infectieuse, prévenez-nous assez rapidement : certaines maladies peuvent avoir des conséquences graves. Vous serez informés par voie d'affichage ou par mail.

**PAI** : Merci de prendre rendez-vous avec votre **médecin** ou **l'allergologue** pendant les vacances d'été si votre enfant est allergique afin d'avoir la nouvelle ordonnance pour l'élaboration du PAI ou son renouvellement. Pour **les allergies alimentaires**, prévoir 2 trousses avec les médicaments à donner à votre enfant. (Une pour la classe/garderie et l'autre pour la cantine).

...



**Ecole Directe** : En début d'année scolaire, chaque famille recevra un mot de passe pour accéder à la base Ecole Directe. Vous pourrez donc trouver différents documents administratifs, la facture annuelle de votre enfant (rétribution, activités diverses), la facture garderie/étude bimestrielle, le livret scolaire de votre enfant et ses évaluations.

**Réunions de classes** sont fixées à **18h** pour les niveaux suivants (entrée par le secrétariat du primaire au 3, rue du prieuré) :

- **CP** Jeudi 15 septembre
- **CE1** Lundi 26 septembre
- **CE2** Mardi 4 octobre
- **CM1** Jeudi 29 septembre
- **CM2** Jeudi 22 septembre

**Composition des classes** : la liste de la classe de votre enfant sera transmise par messagerie électronique le **mardi 30 août**. Aucun changement de classe ne sera effectué. Je vous demande de respecter le travail de répartition des élèves effectué par l'équipe pédagogique.

**Rencontre des nouvelles familles** : **Mardi 30 août**, de 16h30 à 18h30, l'équipe pédagogique sera à la disposition des **nouvelles familles** pour une visite des classes et un échange avec l'enseignant de votre enfant.

**Photographie** : Les photos individuelles et de classe auront lieu le **lundi 26 septembre et le mardi 27 septembre**. Les coupons seront distribués dans la quinzaine de septembre. Pour les fratries, nous ne pouvons prendre les photos avec les frères/sœurs qui sont au collège.

...

**Dates à retenir** : messe dominicale de l'ensemble scolaire à la paroisse St Luc avec bénédiction des cartables le **dimanche 4 septembre**.

**Portes ouvertes** de l'ensemble scolaire : le **samedi 11 mars 2023**.

Bonnes vacances à tous. Et au plaisir de vous retrouver le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La Cheffe d'établissement  
**Marie-Françoise FERTILLET**



Règlement



Orientation,  
déplacement dans  
l'école



Stationnement



Soins, santé



Agenda, dates à  
retenir